

APCV

Association des Professionnels du Coeur de la Valette-du-var



LIEU / DATES / HORAIRES :

L'événement est organisé par l'Association des Professionnels du Cœur de la Valette (A.P.C.V.) en partenariat avec la Municipalité.

L'événement se tiendra le samedi 24 juin 2023, Centre Ville de à la Valette-du-Var (avenue du Char Verdun).

Les horaires d'ouverture au public sont de 9h30 à 18h. L'installation des stands se fera à partir de 7h. Les véhicules devront être déchargés et sortis du marché au plus tard à 8h45. Le soir, le domaine public devra être libéré au plus tard à 20h.

Un respect scrupuleux des horaires sera demandé aux exposants.

INSCRIPTION / ADMISSION :

Le marché est réservé aux créateurs et producteurs dont le siège social ou le lieu de production se situe dans la région PACA.

Aucun produit d'achat/revente ne sera accepté sur le marché.

La fiche d'inscription jointe devra être remplie et retournée avant le **5/06/2023** par mail **createurs.apcvlavellette@gmail.com** ou à l'adresse suivante accompagnée des justificatifs :

M. ADRIEN LIGIER

12 CHEMIN DE ROBERTI, 83160 LA VALETTE-DU-VAR

MAIL :

createurs.apcvlavellette@gmail.com

- Extrait K-bis
 - Attestation RC Professionnelle en cours de validité
 - Attestation MSA pour les producteurs.
 - Le présent règlement signé
 - Un chèque de 22 € pour un emplacement forfaitaire de 2 mètres linéaire, de 33 € pour un emplacement de 3 mètres linéaire, de 44 € pour un emplacement de 4 mètres linéaire.
- (Prix des stands taxe droit d'occupation du sol incluse (Arrêté municipal : du 5/12/2022))**

Pour les associations :

- Attestation RC de l'association.

Les demandes d'inscriptions ne seront prises en compte qu'à réception du **dossier complet** dans la limite des emplacements disponibles.

Le candidat ne sera considéré comme exposant de la manifestation qu'après réception de la confirmation écrite de l'organisateur.

L'évènement se déroulera suivant le respect des conditions sanitaires en vigueur.

La manifestation pourra être annulée en fonction du contexte sanitaire.

L'exposant devra prévoir tous les accessoires dont il a besoin pour la tenue de son stand, y compris l'éclairage et les rallonges électriques.

L'**A.P.C.V.** se réserve le droit de refuser un candidat, y compris le jour même du marché, si l'une des conditions précitées n'était pas respectée.

EMPLACEMENT / OCCUPATION DES STANDS :

Les plans du marché sont établis par le seul organisateur (APCV) qui répartit les exposants en fonction des produits vendus et des contraintes techniques (branchement électrique...). Aucune modification des plans ne pourra être demandée.

L'emplacement attribué doit être respecté et l'exposant se doit de présenter un stand attractif, tenu en permanence.

Chaque exposant se doit de nettoyer son emplacement et ramasser ses déchets à la fin de la journée du marché.

Les exposants ne peuvent s'opposer à la prise de photos d'ensemble de l'évènement ou de leurs stands, pour l'utilisation et la diffusion de ces visuels.

Si l'exposant n'a pas pris possession de son stand à l'ouverture de la manifestation au public, l'organisateur le considère comme démissionnaire et disposera de son emplacement sans qu'il puisse prétendre au remboursement de la somme versée.

Le marché est ouvert aux exposants qui vendent :

- Des produits artisanaux fabriqués par leurs soins,
- Des produits alimentaires issus de leur exploitation agricole.

Les exposants assument l'entière responsabilité de leurs produits vis-à-vis des tiers et des contrôles officiels de l'Etat.

La responsabilité de l'organisateur ne pourra, en aucun cas, être engagée.

RESPONSABILITÉ / ASSURANCE :

L'organisateur ne répond pas des accidents ou dommages pouvant survenir pour une cause quelconque aux personnes ou au matériel.

Il ne répond pas davantage des pertes et vols pouvant se produire sur la manifestation.

TARIF ET REGLEMENT DES FRAIS :

Le règlement est à joindre impérativement au dossier d'inscription.

- Le Tarif : Un chèque de 22 € pour un emplacement forfaitaire de 2 mètres linéaire, de 33 € pour un emplacement de 3 mètres linéaire, de 44 € pour un emplacement de 4 mètres linéaire.

(Prix des stands taxe droit d'occupation du sol incluse (Arrêté municipal : art du 5/12/2022))

Si pour une raison indépendante de la volonté des organisateurs, l'évènement ne peut avoir lieu, les sommes versées par les exposants seront intégralement remboursées.

Nous contacter :
createurs.apcvlavalatte@gmail.com

Date et signature précédée de la mention
« lu et approuvé »

Fiche d'inscription Marché des créateurs
(24 juin 2023)

APCV

Association des Professionnels et
Commerçants de la Valette-du-Var



DENOMINATION

NOM :

Prénom :

Enseigne :

Adresse :

RENSEIGNEMENTS & COORDONNÉES

N°Siret :

Téléphone :

Adresse mail :

Vous êtes :

Producteur

Artisan

Association

Précisez les articles à la vente :

Besoin en électricité :

Oui

Si oui : nature et puissance :

Non

Votre stand :

Largeur : 2m

3m

4m

Profondeur :

Hauteur :

Vous avez : Barnum :

Parasol :

PIÈCES À FOURNIR :

Extrait K-bis ou attestation MSA

Attestation RC Professionnelle en cours de validité

Pour les associations : Attestation RC de l'association.

Fiche d'inscription complétée et signée

Règlement signé

Chèque de réservation de 22 €, 33€ ou 44€

Date et signature